

Image not found or type unknown



Divorce à l'amiable et avocat(s)

Par **valerie**, le **22/04/2010** à **09:34**

Bonjour, rnJ'ai contacté il y à 7 ans un mariage avec un ressortissant congolais . Cette union s'étant révélée être très viite un mariage d'intêret j'ai quitté le domicile conjugal en 2004 . j'ai déposé une demande de divorce qui n'à pas abouti . Aujourd'hui M. réapparaît et demande le divorce . Son avocat à déposer une demande au tribunal (requete en divorce) . Aujourd'hui ma question est la suivante . Suis-je obligée d'être représentée par un avocat (je suis evidement d'accord pour divorcer) . Si je ne suis pas représentée quels sont les risques encourus . Je vous remercie de m'avoir lue et également pour votre réponse ; Cordialement . Valérie